

## Le Pays Loire Touraine appartient au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire

Le Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des Patrimoines, attribue le label Villes ou Pays d'art et d'histoire aux collectivités territoriales qui animent leur patrimoine. Il garantit la compétence des guides conférenciers et des animateurs du patrimoine, ainsi que la qualité de leurs actions. Des vestiges antiques à l'architecture du XXI<sup>e</sup> siècle, les Villes et Pays mettent en scène le patrimoine dans toute sa diversité. Aujourd'hui, un réseau de 184 Villes et Pays vous offre son savoir-faire dans toute la France. Au travers du Pays Loire Touraine, ce sont 55 communes autour d'Amboise, Bléré, Château-Renault, Montlouis-sur-Loire et Vouvray qui bénéficient du label.

### Le service du patrimoine

L'animatrice de l'architecture et du patrimoine du Pays d'art et d'histoire coordonne les initiatives patrimoniales du Pays Loire Touraine. Elle conçoit chaque année des actions de valorisation du patrimoine à destination des habitants, du jeune public et du public touristique.

### Si vous êtes en groupe

Le Pays d'art et d'histoire Loire Touraine vous propose des visites commentées toute l'année sur réservation. Une documentation spécifique vous est envoyée sur demande.

### À proximité

Blois, Bourges, Chinon, Loches, Orléans, le Pays Loire Val d'Aubois, Saumur, Tours, le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, le Pays Vallée du Loir et Vendôme bénéficient du label Villes et Pays d'art et d'histoire.

[www.vpah.culture.fr](http://www.vpah.culture.fr)

### Renseignements Pays d'art et d'histoire

Service du patrimoine - Pays Loire Touraine

02 47 57 30 83 - [patrimoine@paysloiretouraine.fr](mailto:patrimoine@paysloiretouraine.fr)

[www.paysloiretouraine.fr](http://www.paysloiretouraine.fr) (Les panneaux de l'exposition

«Mémoire de pierres» sont téléchargeables sur notre site internet)

**Réalisation** Ce livret est issu de l'exposition « Mémoire de pierres » réalisée par Laurianne KEIL, animatrice de l'architecture et du patrimoine en charge du Pays d'art et d'histoire Loire Touraine. Projet mené en partenariat avec le Comité d'Amboise du Souvenir Français, de l'association De l'œil à l'image et avec le concours des communes du territoire (archives et photographies). Au sein du comité d'Amboise du Souvenir Français, Christophe SIMON, enseignant en Lettres-Histoire, s'est investi directement dans la création de l'exposition, l'écriture des textes et la prise de photographies.

**Sources et illustrations** Les archives valorisées sont celles des communes conservées en mairie ou celles déposées aux Archives départementales d'Indre-et-Loire, dont les archives de la Préfecture au titre des affaires culturelles (ADIL, cotes T 1494 à 1501).

Les auteurs des photographies sont membres de l'association De l'œil à l'image (Bernard VERWÉE, Gilles NIOT, Joël POTET, Jean-Claude PAVY, Pierre POPELIER et Bernard COEURET). D'autres images proviennent des communes elles-mêmes ou ont été réalisées par Thierry CANTALUPO et Mariusz HERMANOWICZ (Inventaire général, Région Centre-Val de Loire), Daniel VIAUD, Jeannine LECOQ, Christophe SIMON, Arnaud PAUCTON et Laurianne KEIL.

**Remerciements** à l'ensemble des personnes ayant contribué à la réalisation de cette exposition, en particulier Christophe SIMON, Claude MÉTREAU (Président du Comité d'Amboise du Souvenir Français, du Comité d'Entente et correspondant de l'ONACVG) et Maurice MALAPÉL (Président d'honneur du Comité d'Entente). Doivent également être remerciées Anne DEBAL-MORCHE (conservatrice aux Archives départementales d'Indre-et-Loire), Marion LEMAITRE (archiviste municipale de Montlouis-sur-Loire), Agathe CHAMPION-GUENAND (en charge du patrimoine d'Amboise) et Christèle BENOIST (archiviste municipale d'Amboise). Enfin, une mention spéciale pour les relecteurs attentifs de l'exposition et du livret : Arnaud PAUCTON (chargé d'inventaire du patrimoine pour le Pays Loire Touraine), Willy MIELCZAREK (responsable du patrimoine de Château-Renault), Manon BÉGUIER, Sylvie MARCHANT et Claude COURGEAU.



# Mémoire de pierres

Les monuments aux morts de la Grande Guerre  
en Pays Loire Touraine

## LIVRET D'EXPOSITION

Amboise  
Bléré  
Château-Renault  
Montlouis-sur-Loire  
Vouvray

Pays d'art et d'histoire  
Loire Touraine



Conception graphique  
Aouki Véretz  
Impression Les Presses  
de Touraine





# 2 Un regard nouveau sur les monuments aux morts

Laissez-vous conter la mémoire de la Première Guerre mondiale au travers des monuments érigés en l'honneur des enfants morts pour la France, ces témoins de pierres, d'un passé et d'une histoire collective, faits de destins individuels.

Le Pays Loire Touraine, Pays d'art et d'histoire, s'associe aux commémorations du Centenaire de la Première Guerre mondiale à travers ce livret d'exposition présentant les monuments aux morts des 55 communes de son territoire, autour d'Amboise, Bléré, Château-Renault, Montlouis-sur-Loire et Vouvray. Cette étude propose à chacun de porter un regard nouveau sur ces édicules discrets de notre environnement quotidien et invite surtout les habitants, petits et grands, à mieux observer ces mémoriaux pour mieux comprendre leur langage et l'importance qu'ils revêtent dans la mémoire nationale. **Cette exposition est labellisée par la Mission du Centenaire 14-18.**

**Commémorer** : du latin *commemorare*, de *memorare*, « se rappeler de » : au sens étymologique, commémorer, c'est se remémorer ensemble.

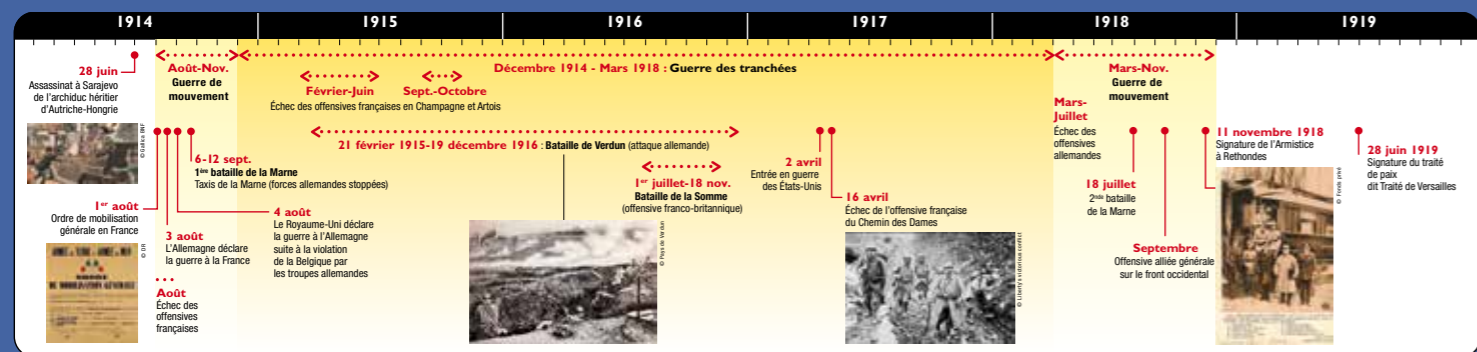


## « Lieux de mémoire » pour la postérité

**Monument aux morts** : édifice élevé par une communauté à la mémoire d'un ensemble de personnes appartenant à celle-ci et qui ont été victimes de la guerre.

Les monuments aux morts semblent devenus aujourd'hui si familiers que nous n'y prêtons plus guère attention. Cela peut s'expliquer par la disparition du dernier Poilu français en 2008 et l'éloignement temporel de cette guerre. Ces monuments recèlent pourtant des symboles, dont nous ne connaissons plus forcément le sens. Aux côtés des « grands noms » du patrimoine que sont les châteaux, abbayes, cathédrales et autres monuments de renom, les monuments aux morts constituent un patrimoine à part entière en tant que sites mémoriels. Ils portent, en effet, notre attention sur un évènement daté, la Grande Guerre, pour lequel est rendu un hommage nominatif aux soldats morts pour la France. Ils commémorent le sacrifice des combattants morts sur le territoire national et hors de la ligne de front ou des lieux de combats.

**Une Grande Guerre de cinq ans** Pour mieux comprendre le phénomène de construction des monuments aux morts, cette frise chronologique rappelle les principales dates du premier conflit mondial.



La Première Guerre mondiale est pour la France la plus meurtrière de toute son histoire. Guerre totale, c'est la première qui touche l'ensemble de la population, que ce soit sur le front ou à l'arrière. Peu de familles échappent à la mort d'un mari, d'un fils, d'un frère, d'un oncle, d'un neveu, d'un cousin ou d'un ami. Sur les 8 000 000 d'hommes mobilisés, ce sont plus d'1 350 000 soldats français tombés au champ d'honneur pendant les cinq années du conflit (entre 9 à 10 millions dans toute l'Europe). Plus qu'un deuil individuel, c'est un deuil collectif qui s'exprime à travers la construction de monuments commémoratifs, pour se souvenir et surtout ne pas oublier.

Souvent seules traces de la Grande Guerre encore visibles aujourd'hui, ils présentent à eux seuls un double témoignage : celui d'une guerre meurtrière et celui de la mentalité des survivants.

Dès le début de la guerre, les consciences s'élèvent pour rendre hommage aux hommes en train de mourir. Ce phénomène massif et incomparable donne toute la mesure de ce qui doit demeurer, pour la postérité, la « Grande Guerre ». Entre 1919 et 1925, la France se couvre de plus de 30 000 monuments aux morts. Rapidement érigés, ils deviennent l'une des plus remarquables composantes du paysage des communes françaises, intégrant les monuments communaux, au même titre que l'église, la mairie ou l'école publique. 95% des communes françaises en possèdent un, de la plus grande agglomération à la plus petite commune rurale. Une douzaine de communes n'en possède pas, soit qu'aucune victime ne soit à déplorer, soit que le monument n'est simplement pas construit (manque de moyens ou refus de construire par idéologie antimilitariste). D'autres, enfin, érigent parfois un monument plus tardivement, après la Seconde Guerre mondiale.

Les monuments aux morts ont été étudiés par les historiens de la Première Guerre mondiale et de la mémoire tels Annette Becker ou Antoine Prost. L'étude de ce dernier dans « Les lieux de mémoire » de Pierre Nora constitue une référence qui élève ces édifices au rang des « lieux de mémoire » de la République. Depuis, les études se sont multipliées, à l'initiative de chercheurs, de passionnés, d'élus locaux et d'habitants. Pour Franck David, enseignant agrégé d'histoire-géographie et auteur de *Comprendre le monument aux morts*, « rien n'est plus vivant qu'un monument aux morts » tandis qu'Éric Alary, historien, docteur et agrégé d'histoire, explique dans *La Grande Guerre des Civils*, que la nation fait « de ses morts des héros perpétuels ».

# L'initiative et la loi

L'ordonnance du 10 juillet 1816 : « À l'avenir, aucun don, aucun hommage, aucune récompense, ne pourront être votés, offerts ou décernés, comme témoignage de la reconnaissance publique, par les conseils généraux, conseils municipaux, gardes nationales ou tout autre corps civil ou militaire, sans notre autorisation préalable ».

## Avant 14-18

La construction de monuments commémoratifs n'est pas propre à la Grande Guerre mais les monuments des conflits antérieurs sont quasi-inexistants ou ne portent que le nom des officiers supérieurs. Par contre, la guerre franco-prussienne de 1870-1871 entraîne un mouvement de construction de sépultures et de monuments, sur les lieux mêmes des combats. Ces mémoriaux sont faits à l'initiative du Souvenir Français ou des associations régimentaires. Les problématiques qui se posent alors sont liées à la commémoration du conflit : difficulté à commémorer une défaite, perte de l'Alsace-Moselle, lieux des combats et d'inhumation des nombreux soldats français. La loi du 4 avril 1873 encadre l'entretien des lieux d'inhumation des soldats français et allemands, sans aborder l'aspect mémoriel.



Monument des « Mobiles » d'Amboise élevé en 1913

Le 10 mai 1920, le Ministre de l'Intérieur fait parvenir aux préfets une circulaire sur les directives à respecter pour tout projet de monument aux morts. Celle-ci indique précisément les pièces constitutives du dossier que les communes doivent adresser à la Préfecture, à savoir :

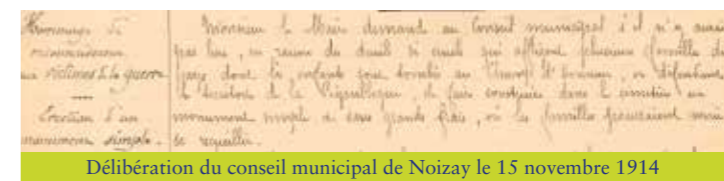
- la délibération du conseil municipal actant le projet et mentionnant le nombre de morts
- les moyens financiers (crédits inscrits, souscription publique, subvention de l'État)
- le croquis du monument et son emplacement

Devant l'ampleur du phénomène, il est décrété, le 15 juillet 1922, que les préfets statuent désormais sur les projets. L'une des principales préoccupations des élus locaux demeure alors le coût du monument et son financement.

## Un élan collectif et précoce

Dès 1914, on prend conscience que la nouvelle guerre est sans commune mesure avec les précédentes et que les pertes humaines seront lourdes. La mise en place des monuments aux morts découle directement du choc traumatique provoqué par la mort de milliers d'hommes. Dès les premiers mois du conflit, des familles souhaitent très vite rendre hommage à leurs défunts. Mais l'initiative relève, pour beaucoup, des communes, où municipalité et associations d'anciens combattants impulsent un élan mémoriel unique. Rapidement, les conseils municipaux débattent à ce sujet, avec un seul objectif : perpétuer, à travers la pierre, le souvenir de ceux qui sont morts pour la France. Le désir d'honorer les morts pour la Patrie prend une dimension encore jamais atteinte.

Dans la plupart des communes, un comité spécifique chargé du projet se crée avec le conseil municipal, la famille des défunts, des anciens combattants et des personnalités. À Chenonceaux, le comité, présidé par le Maire, comprend les pères, mères, veuves des victimes de guerre, le sénateur Gaston Menier et M. et Mme Georges Menier, « fondateurs et bienfaiteurs de l'hôpital temporaire de Chenonceaux ».



Délibération du conseil municipal de Noizay le 15 novembre 1914



Dessin du projet de monument aux morts de La Ferrière

## Le rôle de l'État

Au sortir de la guerre, beaucoup de communes sont loin de connaître l'existence de la 1<sup>ère</sup> loi de 1816 faisant référence à la mise en place de monuments commémoratifs. Aussi, l'État met progressivement en place un cadre législatif pour accompagner au niveau national la construction des monuments aux morts. Il définit la notion de « Mort pour la France » et spécifie le droit en matière d'inhumations et de récupération des corps. L'objectif est d'encadrer le mouvement afin de garder une cohérence mémorielle et républicaine.

La loi du 25 octobre 1919, signée par Raymond Poincaré, Président de la République, et Georges Clémenceau, Ministre de la Guerre, relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France, occupe une place de choix dans le corpus législatif. L'État pose le principe de l'hommage et définit les conditions d'attribution des subventions. Les municipalités s'appuient sur cette loi mais restent souveraines sur la forme du monument, son emplacement, son financement et sur la liste des morts. Par contre, l'État se réserve un droit de regard sur la qualité artistique des projets présentés.



LOI relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France



Loi du 25 octobre 1919

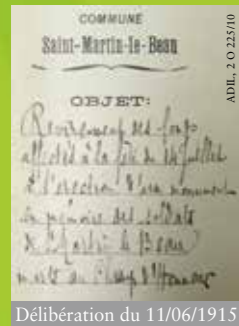


Au lendemain de la Première Guerre mondiale, les conséquences économiques et sociales du conflit pèsent (saignée démographique et appauvrissement des finances). Mais devant le choc de la guerre et le nombre des « enfants » disparus, toutes les municipalités mettent un point d'orgue à faire aboutir leur projet. Les délibérations font état des moyens alloués à cette dépense « exceptionnelle ». Afin d'assumer les coûts de ces nouvelles constructions, les communes ont recours à plusieurs sources de revenus.

## Un coût non négligeable

Le projet de monument aux morts, alors considéré comme une œuvre d'art qui coûte cher, constitue un investissement conséquent pour bon nombre de communes. Le montage budgétaire est parfois difficile, et pas uniquement dans les plus petites communes. La dépense doit être rapportée à la taille de la commune.

L'emplacement constitue très rarement une dépense : les communes privilégient un terrain municipal, un espace réservé dans le cimetière, ou un terrain donné par un habitant (comme une famille de Vouvray dès 1916). Par contre, les **travaux de fondation** (socle, soubassement), les **plaques de marbre**, la **gravure des noms et de la dédicace**, l'**entourage** (grille, chaînes, plantation...), le **transport** des matériaux et surtout le prix des **monuments eux-mêmes** peuvent atteindre plusieurs dizaines de milliers de francs. À cela s'ajoutent les frais engagés pour la **cérémonie de l'inauguration** (1 200 Fr. à Noizay / 800 Fr. à Crotelles). Les communes votent des sommes d'argent, soit sur **fonds libre** (non attribué) ou dans le cadre d'un **budget additionnel** (non prévu). Parfois, cette contribution publique doit être complétée par le vote d'un **impôt extraordinaire** justifié par un emprunt (3 000 Fr. à Cigogné / 6 000 Fr. à La Croix-en-Touraine / 14 000 Fr. à Vouvray). Les communes utilisent parfois des **reliquats d'emprunt** (Amboise), un **don** (celui du Docteur Ludger Cruet à Vouvray) ou réaffectent le produit de centimes d'un projet abandonné (chemin aux Hermites) ou ajourné (agrandissement de l'école à Crotelles).



Délibération du 11/06/1915

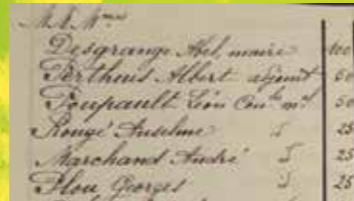
## Échelle de coûts

En matière de coût, sur 52 monuments étudiés, 27 sont compris entre 1 200 et 5 000 Fr., 13 entre 5 400 et 10 000 Fr., 9 entre 10 177 et 18 800 Fr. et 3 entre 23 000 et 25 000 Fr. Le monument le moins onéreux est celui du Boulay (1 200 Fr.), tandis que le plus cher s'élève à Amboise (25 000 Fr.). Pour comparer, le prix d'un kilo de pain à Paris est, en 1914, de 0,44 Fr., en 1920 de 1,13 Fr. et en 1925 de 1,58 Fr. En 1920, le salaire net annuel moyen d'un instituteur est de 8 920 Fr. et celui d'un ouvrier est de 4 430 Fr.

## La générosité publique

Souscription : engagement écrit et daté par une personne qui donne une somme d'argent pour financer la réalisation d'une œuvre artistique.

La plus importante source de financement est la souscription publique. Les archives conservent les cahiers manuscrits des souscripteurs qui recensent le nom et prénom des souscripteurs et leur don - parfois aussi leur fonction ou plus rarement leur adresse. On y découvre nécessairement le nom du maire et de ses conseillers municipaux, souvent en tête de liste.



Extrait du cahier de souscription de Chargé

Les souscriptions reçoivent le soutien de la **grande majorité des habitants**, même les plus modestes, qui versent en moyenne entre 50 centimes et 10 Fr. Les plus aisés participent également à cette collecte de fonds : **propriétaires terriens** comme la famille Bertrand au château de Pocé-sur-Cisse (500 Fr.) ou **industriels** comme les Wendel, propriétaires du château de l'Orfrasière à Nouzilly (1000 Fr. pour Crotelles / 500 Fr. pour Nouzilly). Certains dons sont **anonymes**. Les communes lèvent des sommes importantes (15 000 Fr. comme à Château-Renault). On remercie parfois ceux qui collectent cette souscription (le garde champêtre d'Auzouer-en-Touraine perçoit une gratification de 100 Fr.). Parfois, la souscription ne fonctionne pas très bien ou s'essouffle dans le temps, elle est alors relancée.

## Trouver plus de moyens

Les comités de Poilus ou les familles se chargent de recueillir les sommes nécessaires ou des fonds complémentaires en organisant fêtes, bals ou grands concerts. À Dame-Marie-les-Bois, les Poilus organisent un grand concert le 4 juillet 1920. Le succès a-t-il été au rendez-vous ? Tout ce que l'on sait, c'est que le monument aux morts de Dame-Marie n'a jamais été construit et qu'on se contenta de poser deux plaques de marbres gravées sur le socle de la croix du cimetière. D'autres moyens pouvaient encore être utilisés comme le produit de ventes (tabac et poissons à Amboise, tilleul à Pocé-sur-Cisse).



Affiche du Grand Concert de Dame-Marie

## Les subventions de l'État

Pour aider au financement des monuments aux morts, l'État apporte sa contribution aux communes au travers de subventions, comme le stipule l'article 5 de la loi du 25 octobre 1919, « en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la Patrie ». Leur montant est fixé par la loi de finance du 31 juillet 1920. Le calcul se fait selon un barème appliquant deux critères : le nombre de combattants nés ou résidants dans la commune morts pour la patrie, comparé au nombre d'habitants (recensement de 1911) et la richesse de la commune. Ceci n'apporte aux communes que des aides modestes, au regard des coûts. À Sublaines, la demande est justifiée par le fait que « la commune ne dispose d'aucune ressource ». Certaines communes n'attendent pas les subventions de l'État pour mener à bien leur projet. Supportant seules la dépense, elles le font savoir, dans leur demande de subvention à l'État.

Le choix de l'emplacement s'est posé, parfois même, avant celui de l'œuvre. Jamais anodin, il reflète **une certaine typologie**, tout comme la forme, les ornements et la dédicace. Pour faire son choix, le conseil municipal se rend sur le terrain : cimetière, espace public (proche de l'église, de la mairie ou de l'école) ou carrefour. Il faut concilier les **opinions politiques, religieuses** voire les **intérêts particuliers**. Mais certains choix ne sont pas immuables.

## Un choix porteur de sens



Monument aux morts de Saint-Martin-le-Beau

**Dans un espace public** : le monument est placé bien en vue, à égale distance de la mairie et de l'église, voire de l'école, dans un large souci de **consensus local**, comme à Chançay.

### • Sur une place publique ou un carrefour

Ce **choix civique** donne une position centrale au monument aux morts dans la vie de la commune. À Amboise, la place du Commerce (actuelle Richelieu) est d'abord choisie en 1921 mais le monument est finalement érigé en 1924 sur l'actuelle place des AFN. À Montlouis-sur-Loire, on choisit la place de la République, au centre d'un carrefour. Ce choix est fait à Bléré, Luzillé, Auzouer-en-Touraine, Morand, Saint-Laurent-en-Gâtines, Reugny, et Vernou-sur-Brenne. Elles sont rejointes, au fil des déménagements, par Pocé-sur-Cisse, Azay-sur-Cher, Saint-Ouen-les-Vignes, Nazelles et Autrèche.



Le monument aux morts d'Amboise jusqu'en 1982

### • Au plus près de l'église



Le monument aux morts de Bléré, implanté non loin de la chapelle funéraire Jean de Seigne du XVI<sup>e</sup> siècle

**Dans le cimetière** : le poids du deuil et le nombre de morts poussent les communes à choisir le cimetière : 32 sur 58 monuments étudiés en Pays Loire Touraine, soit plus de la moitié. Cette **orientation funéraire** exprime le chagrin de tous. Même quand le monument est érigé ailleurs, il n'est pas rare de retrouver au cimetière une plaque. À Saint-Martin-le-Beau, le monument est édifié dans le cimetière, contre le mur sud qui a été percé et doté d'une grille, le rendant directement visible depuis la rue.

## Une question sensible

Dans la majorité des cas l'emplacement ne fait pas l'objet de débats. Mais certaines communes connaissent des **oppositions** et d'**âpres et longues discussions**. À Pocé-sur-Cisse le conseil vote pour la place de la mairie par 7 voix contre 3 voix pour le cimetière. Certains parents des soldats défunts lancent alors une pétition car cette place demeure « le lieu des réjouissances publiques ». Finalement la municipalité conserve son choix mais érige, en contrepartie, une plaque commémorative au cimetière. À Nouzilly, la mairie se prononce pour « devant la mairie » et contre « le terrain vague situé près de l'église » mais la délégation des Poilus la fait changer d'avis.



Inauguration dans le cimetière à Noizay le dimanche 9 mai 1920

## Inauguration

Une fois le projet réceptionné, l'inauguration a lieu. Cette **procession communale** rassemble les habitants, les personnalités locales (député, préfet, ensemble des maires des communes du canton...), et les enfants. Organisé avec le faste des grands événements, son programme est standardisé : services funèbres et cérémonies religieuses, défilés, discours, dépôts de gerbes, appel des noms, sonnerie, musique, feux d'artifice et vin d'honneur.

## Un second monument

**Monnaie** fait réaliser deux monuments : un obélisque dans le cimetière en 1919 (n°1) et un Poilu près de la mairie en 1920 (n°2), considéré comme le « vrai » monument aux morts. À Mosnes, pour faciliter les cérémonies, un second monument est construit en 1985 au nord de l'église. À Vouvray, Limeray et La Croix-en-Touraine, un nouvel édifice a vu le jour, permettant d'honorer les morts de toutes les guerres. À Montreuil-en-Touraine et Neuville-sur-Brenne, c'est un rattrapage mémoriel car leur édifice est postérieur à la grande campagne d'édification.

## Monuments déplacés

Les raisons sont diverses : **évolution urbaine** des villes et des villages, problèmes de **stationnement** ou de **circulation**, voire d'accès à des espaces centraux, **réaménagement** de places ou considérations liées aux **cérémonies** de commémoration. À chaque fois, le monument est mis en valeur et restauré. En Pays Loire Touraine, 10 monuments ont été déplacés : Cangey : place de l'église (1921), déplacé face à la mairie (1952) / Saint-Ouen-les-Vignes : place de l'église (1923), déplacé de l'autre côté de la route (1975) / Amboise : square éponyme près de la tour Féalain (1924), déplacé au square du Souvenir-Français, quai du Général-de-Gaulle (1982) / Autrèche : entre l'église et la mairie (1924), déplacé sur un terrain acheté au croisement de 2 routes (1987) / Négron : déplacé en 1987 du cimetière n°1 au n°2 / Nazelles : cimetière n°1 (1925), déplacé en 1990 aux abords du Centre socio-culturel / Pocé-sur-Cisse : place de la mairie-école (1921), déplacé sur la place devant la pharmacie (1962), puis à nouveau en 2004 à l'entrée du Parc du Château (place J. J. Ducel) / Véretz : cimetière (1921), déplacé devant l'entrée du cimetière (2011) / Monnaie (n°2) : près de la mairie (1920), décalé sur la gauche ultérieurement / Azay-sur-Cher : cimetière (1919), déplacé dans un nouvel espace public à proximité.



# 6 Les maîtres d'œuvre de la mémoire . . . . .

Qui sont les auteurs des monuments aux morts, ces « œuvres sophistiquées d'artistes célèbres ou expression simple du patriotisme des Français » (Annette Becker) ? De 1919 à 1925, on construit en moyenne 16 monuments par jour dans tout le pays, une véritable aubaine pour nombreux corps de métiers plus ou moins spécialisés, et au rayonnement local plus ou moins important. *L'Art funéraire et commémoratif*, une revue spécialisée, apparaît en 1919.

## Les entrepreneurs locaux de maçonnerie

Dans la grande majorité des cas, les communes font appel à des artisans et entrepreneurs locaux de maçonnerie pour concevoir et réaliser le projet.

<b>Henri MORINEAU-DUTIL</b> - Montlouis-sur-Loire	Montlouis-sur-Loire La Ville-aux-Dames
<b>Louis HOUSSINOT</b> - Château-Renault	Morand / La Ferrière
<b>Auguste LOISEAU-RADÉ</b> - Morand	Morand
<b>Auguste VALLÉE</b> - Château-Renault	Auzouer-en-Touraine
<b>VALLÉE-GOUTARD</b> - Le Boulay	Le Boulay / Saunay
<b>DROUIN-CISSÉ</b> - Les Hermites	Les Hermites
<b>Louis DEVILLARD</b> - Nouzilly	Nouzilly
<b>LOISEAU</b> - Bléré	Cigogné / Sublaines
<b>Frédéric MÉRIAU-RAIMBAULT</b> Saint-Martin-le-Beau	Saint-Martin-le-Beau
<b>Eugène DINDAUT</b> - Nazelles	Nazelles
<b>Daniel COSNIER</b> - Neuillé-le-Lierre	Neuillé-le-Lierre
<b>Léonard COEURET</b> - Lussault-sur-Loire	Lussault-sur-Loire
<b>Arthur RAYMOND</b> - Amboise	Souvigny-de-Touraine

## Les architectes

Certaines communes font appel à un architecte rétribué à hauteur de 10% du prix forfaitaire de l'œuvre. Parfois, c'est l'agent voyer, chargé de gérer les biens communaux et d'entretenir la voirie, qui fait fonction d'architecte.

<b>Louis AUBRY</b> - Tours	Crotelles / Noizay
<b>Armand GUÉRITTE</b> (1879-1940). École des Beaux-Arts de Tours (concours de 1920) Architecte en chef du gouvernement français et des Bâtiments civils pour Versailles	Mosnes
<b>Georges BENOIST</b> - Amboise	Lussault-sur-Loire / Pocé-sur-Cisse

## Les entreprises spécialisées en art funéraire et marbrerie

Les communes s'adressent également beaucoup aux marbriers et autres entreprises spécialisées dans les constructions funéraires.

<b>Gustave ANGIBAUT</b> - Amboise	Amboise / Saint-Denis-Hors / Cangey Chisseaux St-Ouen-les-Vignes / Chargé / Mosnes
<b>David GAUTIER</b> - Tours	Chenonceaux / Dierre / Limeray Saint-Nicolas-des-Motets / Monthodon
<b>Paul CAVEY</b> - Tours - Successeur de la Maison David Gautier	Crotelles / Monnaie / Saint-Laurent-en-Gâtines / Monthodon
<b>Charles BULLOT</b> - Tours - Marbrier	Noizay / Château-Renault
<b>R. BULLOT et C<sup>ie</sup></b> - Esvres «entrepreneur de travaux d'Art» (ancienne maison Lépine)	La Croix-en-Touraine / Athée-sur-Cher / Azay-sur-Cher / Civray-de-Touraine / Courçay Francueil / Lussault-sur-Loire / Noizay

## Les monuments en série

Les communes peuvent choisir leur monument sur catalogue parmi des œuvres réalisées en série. Des entreprises se spécialisent, comme les Marbreries Générales

de Paris, et diffusent leur production par l'intermédiaire de « voyageurs ». Deux monuments sont issus de cette fabrication sérielle : Villedômer (obélisque en granit fin de Bretagne) et Autrèche (obélisque en granit rouge). Le développement considérable de ces modèles entraîne une uniformité souvent dénoncée par la commission départementale chargée d'examiner les projets.

## Les sculpteurs

Pour les projets les plus élaborés, des communes ont recours à un sculpteur dont certains de renommée nationale.

<b>Paul LEFÈVRE</b> (Reims 1887 - Paris 1958) Élève de l'École des Beaux-Arts de Paris. Sculpteur-statuaire, auteur des monuments aux morts de Lorient et de Reims. Également peintre, il expose quelques-unes de ses œuvres au Salon des Artistes Indépendants.	Bléré
<b>François SICARD</b> (Tours 1862 - Paris 1934) Lauréat du prix de Rome (1891), pensionnaire de la Villa Médicis à Rome (1892-1895). Membre de l'Académie des Beaux-Arts (1930). Auteur des sculptures d'Atlantes de l'Hôtel de Ville de Tours et du monument aux morts du lycée Descartes de Tours.	Monnaie
<b>Camille GARAND</b> (Nouans-les-Fontaines 1889 - ?) Sculpteur installé à Tours. Un « jeune sculpteur modeste et travailleur dont le talent ne demande qu'à être aidé pour s'affirmer » (conseil municipal d'Amboise, 1922). Buste de <i>L'Illustré Gaudissart</i> à Vouvray (1934), d'après Balzac.	Amboise
<b>Médéric BRUNO</b> (Azay-le-Rideau 1887 - Tours 1958) Beaux-Arts de Tours. Travaille sous la direction de Sicard puis de Rodin. Expose au Salon des Artistes français. Dès 1922, professeur à l'École des Beaux-Arts de Tours. Auteur du monument à Charles Bordes (église de Vouvray - 1923).	Luzillé Château-Renault
<b>Charles-Félix GIRARD dit Ch. GIR</b> (Tours 1883 - Bordeaux 1941) Ancien élève de l'école communale de Vouvray. Artiste peintre, caricaturiste, sculpteur et affichiste, Gazé, dès les premiers affrontements de la guerre de 1914, son inspiration est marquée par les souvenirs de cette époque.	Vouvray
<b>Marcel LOYAU</b> (Onzain 1895 - Boulogne-Billancourt 1936) Enfance à Vernou-sur-Brenne. Disciple du sculpteur Paul Landowski. Prix National des Beaux-Arts de l'État (1927). Fondateur de la Société des Beaux-Arts de Boulogne.	Vernou-sur-Brenne
<b>Arthur GUÉNIOT</b> Sculpteur et statuaire installé à Paris. Élève de Gustave Moreau. La sculpture utilisée à Chançay fut présentée à Paris en 1921 au Salon de la Société des Artistes Français (original en plâtre au musée des Beaux-Arts de Reims) et servit également à Rosnay (85) ou La Vicomté-sur-Rance (22).	Chançay
<b>Mario VITI</b> Né à Cesalireri Italie - Atelier à Tours.	Noizay
<b>Raphaël FEBRARE</b> Né à Rezzato Italie - Atelier à Paris.	Chançay
<b>Étienne FONTBONNE</b> dit Gagelin FONTBONNE	Céré-la-Ronde / Épeigné-les-Bois Véretz / Larçay / Reugny

Les maîtres d'œuvre font valoir leur droit à la propriété artistique, comme le prouve la détermination du sculpteur Marcel Loyau à Vernou-sur-Brenne (1922). En 1927, quatre bornes de pierres reliées par trois chaînes de fer sont installées par l'entreprise L. David de Tours. Après plusieurs mois de protestation auprès du conseil municipal et du Préfet, l'artiste obtient la remise en état original du monument.

# 7 Les formes du souvenir . . . . .

La forme du monument aux morts choisie par les communes répond plus souvent à des considérations budgétaires qu'à des fins esthétiques. Hérités de la sculpture antique, les monuments s'inscrivent souvent dans une esthétique néo-classique, style volontairement conservateur, dans la lignée du XIX<sup>e</sup> siècle et des goûts académiques. Les sculpteurs y voient l'occasion de présenter leur travail. Traditionnellement, le culte des morts appartient à l'Église qui, après la guerre, fait apposer une plaque dans de nombreuses églises. Mais, vingt ans environ après la séparation de l'Église et de l'État, les municipalités veulent rendre un culte laïc à leurs morts. La forme du monument est parfois source de conflits, religieux et politiques, entre les habitants, mais aussi entre la commune et les autorités. Certaines querelles sont même portées en Conseil d'État. Sur 58 sites étudiés en Pays Loire Touraine, on dénombre 43 obélisques, 6 stèles, 5 statuaires, 3 croix de cimetières et 1 plaque.

**L'obélisque** Forme la plus répandue du territoire (¾ des sites étudiés). Dénommé parfois pyramide, l'obélisque est un monolithe quadrangulaire, effilé vers le sommet. Il représente l'essor de l'âme vers le ciel après la mort en faisant le lien entre le monde terrestre et le monde céleste. Sobre en décor, il affiche un prix relativement modique. Plus ou moins massif et haut, il peut être couronné d'un pyramidon, plus ou moins prononcé, comme au Boulay, Azay-sur-Cher, Francueil, Saunay, Neuillé-le-Lierre, Lussault-sur-Loire, Saint-Martin-le-Beau, Dierre, Sublaines, Cigogné, Courçay, Athée-sur-Cher, Véretz, Nazelles et Villedômer.



Azay-sur-Cher



Céré-la-Ronde

**La stèle** En Pays Loire Touraine, 6 monuments aux morts sont en forme de stèle, pierre dressée à la verticale. Depuis l'Antiquité, la stèle sert à la commémoration. Ces stèles reçoivent dans la majorité des cas une sculpture sauf à Neuville-sur-Brenne (1954). À Céré-la-Ronde et Épeigné-les-Bois, des profils de soldats sont sculptés en bas-relief, tandis qu'à Vouvray, Monnaie (n°2) et Château-Renault, il s'agit de statues en pied et haut-relief.

**La commission artistique préfectorale** Devant la profusion de monuments, l'État précise ses attentes sur le plan esthétique dès 1919. Dans la circulaire du 10 mai 1920, le Ministre de l'Intérieur insiste sur l'exigence de qualité artistique du monument : « pas de séries à but commercial », mais « des œuvres de sculpteurs renommés ». Dans chaque département, une Commission d'examen des projets d'érection de Monuments Commémoratifs aux Morts de la Guerre juge de la qualité artistique des œuvres et s'insurge contre la généralisation. Elle veille aussi à l'application de l'article 28 de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État qui stipule qu'« il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics (...) ».

La plupart des communes suivent les recommandations de la commission, comme à Saint-Martin-le-Beau, où le projet est modifié : l'obus sommital prévu sur l'obélisque est remplacé par un simple pyramidon. À Vouvray, le sculpteur Charles Gir modifie le visage de la femme représentant la Douleur, qui n'était pas « en harmonie avec l'idée des souvenirs qu'il convient de perpétuer ». Malgré un avis défavorable, certaines communes font fi des recommandations, surtout lorsque le monument est déjà érigé. À Reugny, en janvier 1921, la commission rend un avis défavorable « en raison de l'aspect parfaitement inesthétique du couronnement de la pyramide ». Mais le conseil municipal, jugeant que « le coq qui couronne la pyramide est parfaitement en harmonie avec le corps du monument », délibère contre cet avis en février et reçoit les travaux le 8 juillet. À Véretz, la commission refuse le projet de monument de Fontbonne, car le modèle a déjà été présenté à Larçay et Villandry. À Francueil, le projet présenté par Bullois reçoit un avis défavorable car ce dernier est semblable à ceux de Truyes et d'Esvres.

**Les matériaux utilisés** La noblesse des matériaux utilisés renforce le caractère inaltérable et perpétuel du monument. La pierre permet de témoigner longtemps du sacrifice des soldats et de l'histoire. On privilégie des matériaux de qualité et des régions proches.

**Pierre de Lavoux** : pierre naturelle au grain fin uniforme, de couleur blanche-ivoire, datée de 155 millions d'années, originaire de la Vienne. La plus utilisée pour les monuments aux morts car présentant le meilleur rapport qualité-prix.

**Pierre de Vilhonneur** : pierre calcaire à grain beige, de couleur crème, issue du Jurassique moyen, originaire de Charente ou de Bourgogne. Pierre utilisée pour les soubassements et les emmarchements.

**Ciment armé** : utilisé pour les maçonneries de fondations (base et emmarchement) et les plots ou obus délimitant l'espace du monument. Le ciment imitant le granit est dénommé simili-granit.

**La statuaire** Le Pays Loire Touraine compte 5 statuaires : une statue de femme à Pocé-sur-Cisse, Luzillé et Chançay ; deux groupes sculptés à Amboise et Bléré. Hommes, femmes et enfants sont sculptés dans la pierre de façon réaliste ou allégorique. Ces figures en pierre, tel un défi au temps, se veulent, comme toute statue, immortelles, et comme tout souvenir, éternelles. Plus recherchées dans la création et la symbolique, ce sont les plus belles réalisations. À Bléré, un Poilu trône devant la représentation féminine de la Victoire. À Amboise, une allégorie de la ville surplombe deux Poilus, l'un jeune et l'autre plus âgé.



Pocé-sur-Cisse, (vers 1921)

**La croix funéraire** Certaines communes ont transformé la croix funéraire de leur cimetière en monument aux morts en y apposant des plaques de marbre portant les noms de leurs soldats. Cette croix renvoie directement à un aspect funéraire et chrétien. C'est le cas à Saint-Règle, à Dame-Marie-les-Bois et Négron (commune rattachée à Nazelles en 1971). La croix latine qui surplombe ces constructions est avant tout le symbole de l'Église.



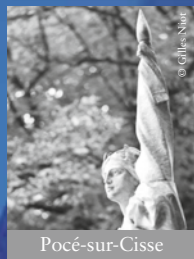
Saint-Règle



# 8 Des symboles pour rendre hommage

Les différentes formes que prennent les monuments aux morts se combinent à d'autres éléments figuratifs, réalistes ou allégoriques, ainsi qu'à un large éventail de symboles. Rares sont ceux complètement dépouillés de tout ornement. Plus qu'un décor, ils donnent du sens à la construction. Sculptés ou gravés dans la pierre, coulés dans le métal, ils sont disposés à la manière de gerbes.

## Les symboles patriotiques et civiques



Pocé-sur-Cisse

• **Le drapeau** tricolore est le symbole patriotique par excellence. Il a vu le jour sous la Révolution : le blanc était la couleur du roi, le bleu et le rouge, les couleurs de la ville de Paris. Le drapeau est représenté droit et plié dans les bras d'une allégorie de la France à Pocé-sur-Cisse auquel s'ajoutent aussi les initiales RF pour République Française. À Épeigné-les-Bois, le drapeau sert presque de linceul au soldat dont le visage est sculpté de profil.

• **Les armes de la ville** sont sculptées sur un seul monument, à Amboise.



Saint-Ouen-les-Vignes

• **Le coq gaulois**, attribut républicain, symbole païen très populaire sous la III<sup>e</sup> République et véritable image d'Épinal. Il représente la patrie car en latin *gallus* signifie aussi bien «coq» que «gaulois». Le territoire compte 7 monuments aux morts ornés d'un coq : en pierre à Cangey, Saint-Ouen-les-Vignes, Reugny, Chenonceaux, Chisseaux et Épeigné-les-Bois (bas-relief au dos de la stèle), et en bronze à Saint-Laurent-en-Gâtines. À Véretz, le dessin du projet présenté par Fontbonne porte un coq, qui, refusé par la commission, n'a jamais été réalisé. À Noizay, le coq en bronze a été dérobé il y a une vingtaine d'années. Œuvre du sculpteur italien Febrare, il avait été acheté 1 600 Fr. à un antiquaire de la rue de la Scellerie à Tours.

## Les symboles funéraires

Le décor est souvent emprunté à l'art funéraire.

• **La couronne tressée** est un ornement funéraire classique associé à la mort et au cycle de la vie. Elle rend hommage aux soldats défunts et elle est souvent portée par les allégories féminines.

• **La croix latine** est présente sur les monuments érigés dans les cimetières, comme au sommet de l'obélisque du premier monument aux morts de Monnaie. Une croix latine est sculptée en bas-relief sur deux monuments et figure la présence d'une tombe, symbolisant le recueillement et dénotant l'aspect funéraire de l'édifice. À Château-Renault, la croix est placée sur la tombe devant laquelle une veuve et sa fille se recueillent. À Amboise, la croix est également placée devant une tombe.



La Croix-en-Touraine

• **L'urne funéraire** représente la mort et en particulier le sacrifice patriotique. Une urne coiffe l'obélisque du monument de Montlouis-sur-Loire et de La Croix-en-Touraine, où l'urne est drapée.

## Les éléments végétaux

Ils sont généralement placés en guirlandes et en rameaux de feuilles de différentes essences d'arbre sur la face du monument ou sur son socle ou son piédestal. Ils symbolisent l'éternité, qui est doublement valorisée lorsque le cercle est associé et forme des couronnes.

• **Le palmier** (la palme) honore, distingue et glorifie le sacrifice du martyr, et en même temps désigne l'immortalité. Symbole de victoire, de force et de courage. Qu'elle soit en bronze ou sculptée dans la pierre, la palme est présente sur la majorité des monuments aux morts.

• **Le laurier**, branche ou couronne, symbolise la victoire et marque la gloire.

• **Le chêne**, symbole de souvenir éternel, représente la force, la vaillance et la robustesse.

• **L'olivier** est un symbole de paix et de gloire.



Palme et rameau de chêne en bronze à Cangey

## Les ornements militaires

• **La croix de guerre** occupe une place de choix car c'est l'élément que l'on retrouve le plus souvent sur les monuments aux morts, cette décoration est instituée par le Parlement depuis le 8 avril 1915 pour récompenser les actes de courage et de sacrifice et confère à la mort une dimension héroïque. La croix possède 4 branches : les quatre éléments qui constituent le monde : air, feu, eau et terre, le centre de la croix étant le monde. Entre le 3 août 1914 et le 1<sup>er</sup> mars 1920, date à laquelle l'attribution a cessé, 1 200 000 combattants et civils français et alliés ont obtenu la croix de guerre. Gravée dans la pierre, ou en métal, elle est apposée sur une face ou au sommet de l'édifice. Celle-ci est en pierre à Crotelles et La Ferrière, et en bronze à Autrèche et Monthodon.

• **Le fusil**, arme du soldat, est rarement figuré seul. On le retrouve aux côtés des Poilus de Monnaie, Bléré et Amboise. Autre arme individuelle, la grenade complète le monument de Monnaie.

• **L'épée ou le glaive** tourné vers le bas en signe de paix succédant au fracas des armes, peut aussi symboliser la force et la puissance militaire qui ont triomphé de l'ennemi. La représentation des armes seules est peu fréquente.

• **Le casque**, attribut très présent, sculpté dans la pierre ou coulé dans le bronze, est majoritairement posé sur la tête du Poilu. À Saint-Laurent-en-Gâtines, la date d'inauguration est gravée sur le casque en bronze.

• **Le canon** figure à Vernou-sur-Brenne, Céré-la-Ronde, Épeigné-les-Bois et Pocé-sur-Cisse ; tandis que le boulet coiffe l'obélisque à Athée-sur-Cher et les quatre plots de l'entourage à La Croix-en-Touraine.

• **Le pot à feu** est un ornement architectural très employé en France dès le XVI<sup>e</sup> siècle, composé d'un vase en pierre surmonté d'une flamme. Ce motif coiffe le sommet d'obélisques et évoque la flamme éternelle du souvenir.



Canon, Pocé-sur-Cisse

## Les figures

### • Le Poilu

Figure emblématique du monument aux morts, sous forme de statue ou de sculpture en relief plus ou moins prononcé - au visage de profil ou de face gravé dans la pierre. Les représentations du soldat sont particulièrement variées : vivant, grave, triste ou recueilli ; combattant ; blessé, mourant ou mort. Les scènes de combat sont peu fréquentes. On rencontre toutefois à Vernou-sur-Brenne, 4 bas-reliefs représentant l'Infanterie, l'Artillerie, le Génie et l'Aviation. Debout sur leur piédestal, les combattants sont voués à continuer pour l'éternité le combat exemplaire pour lequel ils ont donné leur vie. Leur guerre est aseptisée : pas de boue, pas de poux, pas de sang. Ils sont une représentation idéalisée du soldat glorifié en héros. On commémore davantage le sacrifice patriotique que l'horreur des combats. La figure du Poilu donne donc une image vivante de la Grande Guerre. Un soin particulier est porté à l'équipement militaire du soldat qui comporte de nombreux détails : casque, vareuse, godillots, bandes molletières, cartouchières, fusil, grenade...

En Pays Loire Touraine, trois communes sont dotées d'une statue de Poilu : Amboise, Bléré, et Monnaie.

À Amboise, le groupe sculpté réalisé par Camille Garand donne tout son sens au monument par la symbolique qui s'en dégage. Deux héros en tenue militaire semblent revenir du front : un vieux soldat barbu (un territorial de plus de 40 ans) tient dans ses mains une couronne qu'il va déposer respectueusement sur la tombe de l'un de ses frères d'armes. Cette tombe est décorée du casque du soldat mort, d'une croix de guerre et porte l'inscription *PRO PATRIA*, expression latine parfois utilisée en Français probablement tirée d'une strophe du poète Horace : *Dulce et decorum est pro patria* qui signifie : il est doux et glorieux de mourir pour sa patrie. L'autre soldat est un jeune bleuet portant son regard au loin.



Monnaie

À Bléré, le monument, œuvre du sculpteur Paul Lefebvre, dévoile un soldat très jeune, sans moustache.

À Monnaie, le monument près de la mairie représente un Poilu debout, avec son fusil, drapé sous une large cape qui recouvre en partie son uniforme. Il fait froid dans les tranchées l'hiver. Le sculpteur François Sicard a ici opté pour la sobriété et le réalisme.



Amboise

## Un espace sacré de plus en plus ouvert

Le monument aux morts est circonscrit dans un espace sacré, au sens latin du terme *sacer*, c'est-à-dire séparé et inviolable. Les marches et le piédestal accentuent la mise en valeur du monument, au-dessus du monde des vivants. Cette séparation peut être symbolique avec des gravillons, de la végétation ou formalisée par une grille, des chaînes ou des plots de pierre et barres de fer. Cet espace peut aussi être délimité par des obus soutenant des chaînes de clôture. Ayant perdu sa fonction guerrière première, l'obus devient un élément de décoration et symbolise la victoire par le désarmement de l'ennemi.

### • Les figures féminines

Présentes sur 7 monuments du territoire, elles sont de 2 types : personnification ou allégorie.

**Les allégories** peuvent représenter, selon l'attitude et les attributs de la sculpture, soit la Nation, la Victoire, la Liberté ou la République. Ces figures sont empruntées pour la plupart à l'Antiquité grecque et romaine, vêtues d'une longue toge ceinturée sous la poitrine. Héritières de Marienne, elles portent de nombreux attributs associés en combinaisons infinies (drapé, glaive, couronne, casque...). Elles accompagnent souvent un soldat (Amboise et Bléré) ou sont seules (Chançay, Luzillé et Pocé-sur-Cisse). À Bléré, la Victoire se tient bras tendu portant des lauriers derrière le Poilu. À Amboise, les deux soldats sont accompagnés de l'allégorie de la Ville d'Amboise sous les traits d'une femme coiffée d'une couronne crénelée et tenant le blason de la ville. Elle brandit de sa main droite une couronne de laurier signifiant la victoire de la France. À Chançay, la femme représente la France recueillie. À Luzillé, une femme coiffée du bonnet phrygien, chaussée de sandales et portant un vêtement ample et simple, représente la « République reconnaissante » (inscription gravée) et dégage un sentiment de calme paisible. Elle porte dans la main droite une palme et dans celle de gauche une couronne. À Pocé-sur-Cisse, elle représente la France.

**La société civile en deuil** est représentée sur deux monuments. À Vouvray, une haute stèle reçoit la sculpture d'une veuve enveloppée de la tête aux pieds par le voile du deuil. Elle tient une épée, au repos, la pointe tournée vers le bas. Cette allégorie de la Douleur symbolise aussi la reconnaissance envers les hommes morts aux combats. À Château-Renault, deux figures féminines traitées en haut-relief sont représentées : une mère et sa fille qui se recueillent sur la tombe d'un soldat. Rarement figurés, les enfants symbolisent les générations futures, qui ne devraient pas connaître la guerre.



Veuve de la Douleur, à Vouvray



Figure féminine de Luzillé



Veuve et fille de soldat, Château-Renault



L'inscription, gravée dans la pierre ou dans le marbre, permet à la fois de fixer le souvenir des morts pour la France, à titre militaire comme à titre civil, et aussi d'ancrer l'hommage qui leur est rendu.

## Les listes des morts

C'est l'un des éléments les plus importants du monument aux morts. Pour déterminer les noms à graver, les communes d'appuient sur le registre des morts tenu pendant le conflit. Certaines d'entre elles conservent encore une liste papier encadrée qui devait être placée dans la mairie, comme à [Dame-Marie-les-Bois](#). Les monuments de pierres se substituent à ces documents manuscrits.

Le Journal Officiel du 20 mars 1923 précise que «les questions relatives à l'inscription de noms sur les monuments élevés à la mémoire des soldats morts pour la patrie, relèvent strictement des assemblées municipales». Les communes doivent tenir compte de trois critères: le soldat doit avoir la mention «**Mort pour la France**», être né dans la commune ou/et être résident de la commune. Par extension, il est possible de retrouver sur les monuments des habitants de la commune, des employés, domestiques ou ouvriers travaillant dans la commune. Il découle de ce constat que les listes des morts des monuments sont loin d'être fiables, car des **doublons** comme des **oublis** peuvent apparaître, sans compter les inévitables **erreurs de retranscription**. Parfois, un nom ou une correction ont été apportés. Dans de rares cas, certaines familles n'ont pas souhaité que le nom de leur défunt soit inscrit et exposé sur la place publique.

Les listes sur les monuments se présentent sous différentes formes. La principale organisation des listes adopte l'**ordre alphabétique**, assez standard, qui respecte l'égalité des hommes devant la mort d'un point de vue civique et républicain. Le 2<sup>e</sup> type de liste rencontré est la **liste chronologique** avec les années de guerre et les noms des morts pour chacune de ces années. Dans des cas plus rares, ce sont les **grades** qui apparaissent en vis à vis des noms. Tout aussi peu utilisées que les grades, les **décorations** obtenues par le défunt pendant la guerre peuvent être gravées, comme à [Chargé](#) ou à [La Ferrière](#).

Les noms inscrits sont ceux d'hommes, les soldats tombés au combat, mais parfois on rencontre le **nom d'une femme**, comme à [La Ferrière](#) où le nom d'une infirmière major, Marcelle de Nadaillac, est gravé en haut de la liste des morts. Parfois, le regard se pose sur trois ou quatre patronymes identiques qui se suivent sur la pierre. Des familles ou des **fratries entières** ont été décimées, et ce cas de figure n'est pas rare.

Certains monuments se dotent de **plaques individuelles**, cadres et médaillons d'émail à l'effigie du défunt. L'émotion est grande à la découverte de ces jeunes visages sortant de l'anonymat, comme à [Saint Nicolas-des-Motets](#), [Saint-Martin-le-Beau](#), [Cigogné](#), [Athée-sur-Cher](#) ou [Francueil](#). À [Souvigny-de-Touraine](#), 2 plaques sont apposées l'une sur l'autre.

Après la Seconde Guerre mondiale, la nécessaire reconstruction des maisons, jugée prioritaire, ne s'est pas accompagnée d'un mouvement de construction de monuments aux morts. Ceux de la Grande Guerre accueillent donc, quasi systématiquement, les noms des morts pour la France des autres conflits, à moins que la commune ne décide la construction d'un nouveau monument, comme à [La Croix-en-Touraine](#) en 2005, œuvre du tailleur de pierre Daniel Cochin.

## Les dédicaces

La dédicace, choisie par chaque commune, une constante, rappelle le **caractère dédicatoire** de ce genre d'édifice. Elle exprime la **gratitude des vivants** et permet une valorisation de la mort guerrière. Les soldats, les dédicataires, sont des héros, mais également des enfants de la Nation qui ont fait don de leur vie.

Chaque dédicace renvoie à des aspects précis du **message mémoriel et symbolique**. Elle ne peut être séparée du reste du monument pour en comprendre la portée mémorielle. Avec la forme, la statuaire et l'emplacement du monument, elle nous renseigne sur le type-même de la construction (funéraire, patriotique, civique, voire d'un double type...). Chaque terme employé est donc important.

- La mention «**Mort pour la France**», formule officielle, est presque systématique dans les dédicace et fait référence à la loi du 2 avril 1915. Une variante est «Mort pour la Patrie». La communauté de citoyens vivants rend hommage à la communauté de citoyens morts.
- Le nom de la «**commune**», presque systématiquement inscrit, fixe l'entité collective qui honore ses morts.
- La mention «**RF**», République Française, marque clairement une orientation républicaine. Elle est gravée sur le drapeau à [Pocé-sur-Cisse](#) ou sculptée sur la face principale à [Noizay](#).
- Le terme «**mémoire**» révèle l'importance du souvenir dans une volonté pédagogique et d'exemplarité pour les générations futures : faire perdurer, dans la mémoire collective, le sacrifice humain de la guerre.
- Le terme «**enfants**», souvent associé à un adjectif possessif (nos, ses), traduit le phénomène de réappropriation des morts de la commune. La patrie les a appelés pour combattre, ces derniers sont morts ; aussi la commune - l'entité collective et civique - les rappelle et les honore. Le terme enfant renvoie aussi à la filiation locale et communale, à travers l'expression «enfant du pays» et à la filiation patriotique dans la première strophe de la Marseillaise : «Allons enfants de la Patrie...». À [Chenonceaux](#), «enfants» et «habitants» sont cités, dédicace unique en Pays Loire Touraine.
- La **datation «14-18»** est placée dans la dédicace ou sur la face du monument. L'espace chronologique permet de lier le drame humain à l'événement traumatisant qui vient d'avoir lieu, déjà désigné comme la «Grande Guerre» sur le monument de [Cigogné](#).
- Les **batailles** sont parfois gravées, généralement sur le socle du monument à [Vernou-sur-Brenne](#), [Reugny](#), [Vouvray](#) et [Crotelles](#).

## Dédicaces...

**Funéraire** : «À ses glorieux morts» ([Vernou-sur-Brenne](#)) // **Patriotique** : «À la gloire de nos héros» ([Monnaie](#)) / «**Autrèche** à ses enfants héroïques» // **Civique/républicaine** : «La République reconnaissante» ([Luzillé](#)) // **Atypique et originale** : «La douleur gardienne de la mémoire de nos héros» ([Vouvray](#)), dédicace du monument de Saint-Amour dans le Jura, réalisé par le même auteur Charles Gir / «À la glorieuse mémoire des enfants de Chenonceaux et des militaires décédés à l'Hôpital du Château morts pour la France» ([Chenonceaux](#)). À la lecture de ces messages, le monument aux morts incarne une leçon d'histoire et un témoin pour les générations présentes et celles à venir.



Le monument aux morts - objet physique dans l'espace communal - est, dès l'origine, au cœur des cérémonies du 11 novembre. Il forme une zone de commémoration à part entière. Il est de toutes les commémorations ou manifestations communales et nationales. Mais que commémore-t-on et sous quelles formes ? Comment préserver-t-on ces «lieux de mémoire» pour qu'ils livrent à tout jamais la mémoire des pierres ?

## La commémoration du 11 novembre

La commémoration placée à la date du 11 novembre semble aujourd'hui aller de soi. La loi du 25 octobre 1919 met en place l'organisation d'une fête à «la mémoire et à la glorification des morts pour la patrie», prévue le 2 novembre, date concomitante avec celle des morts. Le 11 novembre devient, quant à lui, la fête de la Victoire. Mais cette solution ne contente pas le monde des anciens combattants qui fait pression pour que le Parlement déclare le 11 novembre fête nationale fériée. C'est seulement par la **loi du 24 octobre 1922** qu'ils obtiennent satisfaction. Dans chaque commune de France, autour du monument aux morts, le **11 novembre, à 11 heures** (horaire du cessez-le-feu), a lieu une cérémonie en hommage aux morts de la Grande Guerre. Deux dimensions sont ici associées: la **temporalité** (11 novembre à 11h) et la **spatialité** (autour de tous les monuments aux morts de France). La cérémonie offre un instant de recueillement et de souvenir, pour ne pas oublier les morts, leur sacrifice et leur courage. Un défilé emmène les autorités, les anciens combattants et la population autour du monument où a lieu le dépôt de gerbes, la minute de silence, *La Marseillaise*, l'**appel nominatif des morts** de la guerre par les enfants des écoles, et enfin les discours. Ceux-ci sont formulés par les élus, représentants de la Nation, des vivants, mais aussi de ceux qui se sont sacrifiés pour la Patrie. S'ensuit le discours des anciens combattants, car, de par l'expérience, ils sont les représentants directs des disparus. Un culte républicain se met ainsi en place dans la longue durée. Le monument aux morts joue un **rôle mémoriel central**, d'autant plus important pour les familles n'ayant pu récupérer le corps de leur défunt. Le nom des disparus, gravé dans la pierre, et leur appel nominatif lors de la cérémonie réintègrent «nos morts pour la France» dans la communauté des vivants.



© Bernard Couvret

## Les cercles de deuil

La société française d'après-guerre est - comme toutes celles des pays belligérants - une société en deuil. Stéphane Audouin-Rouzeau et Annette Becker établissent que des «cercles de deuil» ont couvert toute la communauté nationale. Le 11 novembre et le monument aux morts participent conjointement à la construction de quatre cercles de deuil.

**Un 1<sup>er</sup> cercle de deuil touche la famille** proche du défunt, parents, l'épouse de celui-ci mais aussi les autres membres de la famille. Le deuil est avant tout une affaire personnelle et familiale qui se fait dans l'intimité du foyer à travers des photographies, des objets personnels ou les lettres du défunt envoyées du front. Dans le cas où la famille a récupéré le corps, c'est au cimetière communal, au pied du caveau familial que le deuil s'exprime. La veuve drapée de noir et les enfants devenus pupilles de la Nation font partie de ce premier cercle.

**Un 2<sup>e</sup> cercle de deuil englobe la famille élargie**, les amis et les relations professionnelles voire associatives.

**Un 3<sup>e</sup> cercle de deuil correspond à l'échelle communale**, où le deuil unit les morts pour la France d'un même village. Il correspond à un deuil collectif, à un niveau local.

**Le dernier et 4<sup>e</sup> cercle de deuil correspond au deuil national**, la strate supérieure et donc la plus éloignée du deuil personnel.

## Les associations patriotiques

Nombreux sont ceux qui perpétuent la mémoire des soldats morts pour la France, au sein d'associations implantées partout en France. Les **Comités d'Entente des Associations Patriotiques et d'Anciens Combattants** réunissent également les acteurs de la commémoration.

**Le Souvenir Français** est une association fondée en 1887 par l'alsacien Xavier Niessen. Reconnu d'utilité publique en 1906, il a pour missions principales de conserver la mémoire de ceux qui sont morts pour la France au cours de son histoire, ou qui l'ont honorée par de belles actions ; veiller à l'entretien de leurs tombes ainsi qu'à celui des monuments élevés à leur gloire (130 000 tombes, 200 monuments et 40 stèles et monuments commémoratifs tant en France qu'à l'étranger) ; et transmettre le flambeau du Souvenir aux jeunes générations. Son action est aujourd'hui d'organiser des cérémonies, des remises de distinctions, des commémorations, des concours auprès des enfants des écoles, des ventes diverses et des visites de publics et de scolaires sur les lieux de mémoire. Il est présent dans tous les départements français ainsi que dans 68 pays étrangers, à travers 96 délégations générales et 1400 comités.



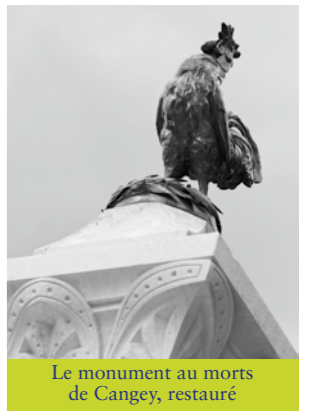
## L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)

Né au cœur de la Première Guerre mondiale, devant l'urgence des souffrances humaines, l'ONACVG, établissement public d'État, continue, aujourd'hui encore, d'apporter un soutien moral et matériel à près de 3,5 millions de ressortissants : anciens combattants, pupilles de la Nation, veuves de guerre, harkis, victimes de terrorisme...



## Restaurer les pierres du souvenir

Les monuments aux morts semblent invariables et résistants au temps. Leur fonction leur confère une forme d'immortalité, à l'égale de celle acquise par les soldats tombés au champ d'honneur. Pourtant ces constructions, qui ont une petite centaine d'années, n'en demeurent pas moins **fragiles**. Certains ont été délaissés mais au fil des années et depuis leur édification, nombreuses sont les municipalités qui ont pris soin de conserver dans les meilleures conditions leur monument aux morts. Elles sont encouragées en cela par les nombreuses **associations œuvrant pour la mémoire des combattants**. Depuis une dizaine d'années, ces mémoriaux bénéficient périodiquement de travaux de nettoyage ou de restauration : rejointoiement des pierres, remise en dorure des noms des soldats morts, voire travaux plus conséquents. Les monuments de [Montlouis-sur-Loire](#), [Souvigny-de-Touraine](#), [Cangey](#), [Saint-Ouen-les-Vignes](#) et [Château-Renault](#) ont récemment retrouvé de leur superbe, quand certains travaux sont actuellement en cours. Cet élan est naturellement favorisé par le **devoir de mémoire**, dans un contexte de **commémoration nationale**.



Le monument aux morts de Cangey, restauré